



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 68-2017/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DJA	1
SCAI	1
JONC	1
Intéressés	6

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 07-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud et la délibération modifiée n° 50-2015/APS du 18 décembre 2015 approuvant le principe d'une délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation d'un port de plaisance dans la baie de Nouré

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 07-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 50-2015/APS du 18 décembre 2015 approuvant le principe d'une délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation d'un port de plaisance dans la baie de Nouré ;

Vu le rapport n° 42793-2017/2-ACTS/DJA du 1^{er} décembre 2017,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 29 DECEMBRE 2017, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A l'article 1 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf* » sont remplacés par les mots : « *M. Philippe Dunoyer* » et les mots : « *M. Gaël Yanno* » sont remplacés par les mots : « *Mme Isabelle Champmoreau* ».

ARTICLE 2 : A l'article 3 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (HUAT), les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka* » sont remplacés par les mots : « *Mme Eliane Atiti* ».

ARTICLE 3 : A l'article 4 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission du développement rural (DR), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf* » sont remplacés par les mots : « *Mme Eliane Atiti* ».

ARTICLE 4 : A l'article 6 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission de l'environnement (ENV) les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka* » sont remplacés par les mots : « *Mme Sutita Sio-Lagadec* ».

ARTICLE 5 : A l'article 9 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL), les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka* » sont remplacés par les mots : « *Mme Marie-Françoise Hmeun* ».

ARTICLE 6 : A l'article 15 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission chargée du suivi du plan provincial de développement durable (SPPDD), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf* » sont remplacés par les mots : « *M. Philippe Dunoyer* ».

ARTICLE 7 : A l'article 2 de la délibération modifiée du 18 décembre 2015 susvisée, relative à la commission spéciale chargée de rendre un avis sur le choix du délégataire dans le cadre de la délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation d'un port de plaisance dans la baie de Nouré, les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Gyslène Dambreville, titulaire* », et les mots : « *Mme Gyslène Dambreville, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Corine Voisin, suppléante* ».

ARTICLE 8 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.